



PUBLI-INFORMATION

VOYEZ LA VIGNE EN VERT !

TOUT POUR RÉUSSIR VOTRE TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE / HVE

Choisir les biosolutions c'est gagner sur tous les fronts : c'est optimiser l'efficacité globale des traitements en préservant les rendements et l'environnement. C'est répondre à des critères de performance supplémentaires vis-à-vis des attentes de la société avec des modèles agricoles plus résilients.

Biosolutions, recommandées dans les filières de qualité

Chez DE SANGOSSE, nous combinons l'ensemble des technologies disponibles pour vous accompagner dans votre transition agro-écologique. Notre large gamme de produits biocontrôle, biostimulants, adjuvants et nos outils d'aide à la décision sont autant de leviers pour réduire les IFT. Par exemple, employer des produits de biocontrôle est un des moyens d'obtenir les dix points qui permettent de valider le volet stratégie phytosanitaire de la HVE. Quant aux biostimulants, ils renforcent la vitalité de la plante. Plus résiliente face aux attaques des bioagresseurs, la vigne nécessitera moins de traitements.

“ La gamme DE SANGOSSE en vigne répond aux problématiques clefs des viticulteurs, à commencer par la protection contre le mildiou, l'oïdium et le botrytis pour les maladies, mais aussi la protection contre les ravageurs tels que les vers de grappe ou encore contre les escargots. C'est la plus large gamme du marché en biocontrôle. Elle s'est étoffée depuis 2 ans avec des biostimulants. Nos innovations reposent autant sur l'origine des substances actives que sur les technologies d'application. ”

Aurélie Morin, Responsable marketing chez DE SANGOSSE

UNE GAMME LARGE QUI RÉPOND AUX PROBLÉMATIQUES

MAJEURES DES VITICULTEURS

BIOSOLUTIONS ET RSE

L'offre DE SANGOSSE couvre largement l'ensemble des bioagresseurs majeurs.

Dans le tableau ci-dessous, retrouvez notre **offre complète** avec deux fongicides contre le mildiou, un anti-oidium, un fongicide actif à la fois contre l'oidium et le botrytis et 2 molluscicides contre les escargots, amateurs des bourgeons de vigne. Ces solutions sont **faciles d'emploi et ont fait leurs preuves**.

UNE BIOSOLUTION POUR CHAQUE BIOAGRESSEUR DE LA VIGNE							
Bioagresseurs	Marque	CEPP	Matière active	Type de produit	Spécificité	Utilisation	Utilisable en agriculture biologique
Mildiou	LBG 01F34 ETONAN® PERTINAN®	OUI	Phosphonate de potassium	Biocontrôle	LBG-01F34 a protégé plus de 2,5 millions d'hectares avec succès depuis 12 ans. Mode d'action direct contre le mildiou et stimulateur des défenses naturelles.	Utilisable à plusieurs stades de la vigne avec un grand choix de partenaires. LBG-01F34 peut être utilisé jusqu'à 5 fois par hectare et par an.	-
	Pack LB-L Pack ETON-L Pack PERTIN-L	OUI	Phosphonate de potassium + dérivé de saccharose + cuivre	Biocontrôle + Biostimulant	2 modes d'action complémentaires pour protéger la vigne : Anti-mildiou grâce au phosphonate et à sa puissante systémie Une plante vigoureuse avec une systémie optimisée grâce à l'effet anti stress et biostimulant du dérivé de saccharose + cuivre	Solution clé en main, un passage protection + biostimulation pour 2,5 ha 0 IFT conventionnel	-
Oïdium	WHISPER® AUDITORIUM® KASHMIR®	OUI	Soufre liquide d'origine agricole	Biocontrôle	Premier biocontrôle composé de soufre liquide d'origine agricole. Une formulation Thiobacter Activ® de qualité pour une utilisation simplifiée : peu d'odeur, sélectif de la vigne et résistant au lessivage.	Utilisable en pré ou post-floraison, seul ou associé à un autre anti-oidium pour baisser les IFT; jusqu'à 10 applications/ha/an.	OUI
Botrytis + oïdium	ARMICARB®	OUI	Bicarbonate de potassium + coformulants	Biocontrôle	Grâce à sa formulation unique, une efficacité préventive démontrée sur oïdium et botrytis Un effet stoppant sur maladie déclarée.	Seul contre le botrytis ou en synergie avec le soufre contre l'oidium. Applicable jusque 1 jour avant les vendanges, en préventif dans un programme ou en stop sur maladie déclarée	OUI
Vers de la grappe	CHECKMATE® PUFFER®	OUI	Phéromone de lépidoptères (aerosol)	Biocontrôle	L'aérosol contrôlé électroniquement par le minuteur, libère à intervalle de temps régulier la phéromone dans le vignoble. Diffusion uniquement lorsque les papillons sont actifs. Temps de pose réduit (15 min/ha en moyenne)	2,5 dispositifs PUFFER/ha en moyenne Disponible pour lutter contre Eudémis seul ou Eudémis + Cochylys.	OUI
Escargots	IRONMAX® PRO FAUCON® PRO XENONMAX® PRO	OUI	Phosphate ferrique IP MAX®	Biocontrôle	La référence efficacité biocontrôle sur tous les types d'escargots avec une rapidité d'action et très bonne tenue à la pluie (plus de 60 mm)	Utilisable sur tout le cycle de la vigne, positionnement au réveil des escargots en sortie d'hiver	OUI
	METAREX® DUO HELEXIOM® DUO ALLOWIN® DUO	-	Association de phosphate ferrique IP MAX® à du métaldéhyde	-	La référence efficacité du marché, 1 ^{er} appât double actif qui agit sur 2 sites d'action sur l'escargot et permet ainsi une efficacité nouvelle génération.	Application en plein, positionnement au réveil des escargots en sortie d'hiver	-
	OBSERVATOIRE DE SANGOSSE	-	-	OAD de surveillance des escargots	Seul OAD en France qui à partir de piégeages d'escargots réalisés par des viticulteurs permet de positionner le traitement anti-escargots à la bonne dose et au bon moment.	Accès libre sur www.anti-limaces.desangosse.fr	-

Pour aller plus loin dans la gamme

La gamme Biosolutions est complétée par les **adjuvants de pulvérisation**. Associés aux produits de protection, les adjuvants ont pour objectif d'améliorer l'efficacité des applications, de réduire l'impact environnemental de la pulvérisation (diminution des pertes dans l'air par la dérive, dans l'eau et au sol par le ruissellement ou le lessivage), de booster les produits de biocontrôle et de réduire la dose des produits de protection sans perte d'efficacité. A ce sujet, 3 adjuvants ont été officiellement reconnus pour baisser les IFT par l'obtention de Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP).

Adjuvants	LE 846® OLIOFIX®	OUI	Esters méthyliques d'acides gras	Bouillies fongicides	Premier adjuvant thixotrope, LE 846® réduit fortement les pertes de pulvérisation (dérive, rebond, ruissellement, lessivage), augmente de 40% la quantité de bouillie retenue sur la vigne (source IFV) et favorise la pénétration. 90% des viticulteurs l'ayant testé en referont.	Utilisable jusqu'à 12 applications/ha/an avec tous les fongicides pour réduire jusqu'à -25% la dose des fongicides vigne : baisse des IFT fongicides	OUI
	ASTUSS® BELIZE®	-	Esters méthyliques d'acides gras + mouillants	Bouillies herbicides	Le premier adjuvant oléimouillant pour désherber et épamprer sereinement. La synergie d'une huile et d'un mouillant pour réduire la dérive de pulvérisation (embruns lors de l'épamprage ou désherbage), améliorer la répartition de la bouillie sur les adventices et optimiser la pénétration. Efficacité améliorée et impact environnemental réduit.	Utilisable avec les herbicides et spécialités d'épamprage pour 1 application /ha /an jusqu'à fin floraison A utiliser avant stade BBCH 65 (pleine floraison)	-
	LI700 STAR® GONDOR® LIBERATE®	OUI	Lécithines de soja	Bouillies herbicides et épamprage	La nouvelle formulation de lécithines haute performance, sans odeur qui limite la dérive de pulvérisation (embruns en épamprage) augmente la rétention et la pénétration des herbicides dans les adventices.	utilisable avec les herbicides et spécialités d'épamprage jusqu'à floraison (3 applications /an dans 200L d'eau maxi) A utiliser avant stade BBCH65 (pleine floraison)	-
	STICMAN®	OUI	Latex synthétique	Bouillies fongicides et insecticides	Depuis plus de 20 ans, STICMAN® sécurise le positionnement des fongicides et insecticides en vigne : anti-rebond et anti-ruissellement, fortement étalant ou mouillant (x15) et excellente résistance au lessivage pour protéger la vigne et limiter les pertes au sol surtout dans des conditions limitantes.	Utilisable avec les fongicides et insecticides tout au long de la saison	OUI

Ces biosolutions, aux profils toxicologique et éco-toxicologique favorables, **répondent aux engagements de Responsabilité sociale et environnementale des entreprises**. DE SANGOSSE accompagne les actions des producteurs dans une démarche globale de développement durable et apporte de nouvelles valeurs ajoutées à leur production.

Dans ce cadre, le collectif RSE de la filière viticole Les Vignerons engagés, qui rassemble près de 6 000 vignerons et salariés, a annoncé fin octobre 2020, l'adhésion de ses six premiers membres dans le collège «Fournisseurs» : DE SANGOSSE en fait partie !

Les fermes biosolutions vigne, pour aller encore plus loin dans la performance économique et environnementale.

Pour intégrer les Biosolutions dans un système global d'exploitation, **le réseau des fermes Biosolutions a été créé début 2020 par DE SANGOSSE**. Il met en commun le retour d'expériences des viticulteurs qui souhaitent produire des vins de qualité de manière durable. Le réseau intègre 5 fermes : en Champagne, dans le Beaujolais, dans le Pays de Gascogne, dans le Bordelais et sur Vouvray. Chaque année les programmes Biosolutions sont comparés aux itinéraires habituels des viticulteurs permettant ainsi d'évaluer les bénéfices apportés.

A ce jour, quel que soit le niveau de pression maladie et ravageurs, les viticulteurs ont réussi chaque année à diminuer leur IFT conventionnel de 13 à 29 % en moyenne sur l'îlot Biosolutions par rapport au reste de leur exploitation.

Le respect de l'environnement, critère de choix du biocontrôle

Selon une enquête conduite par Datagri menée en février 2020 auprès de 300 viticulteurs et 103 arboriculteurs :

- 94 % d'entre eux plébiscitent le biocontrôle
- Pour 55%, l'objectif est de respecter l'environnement
- 52 % l'emploient pour limiter le recours aux produits conventionnels
- 35 % pour diminuer l'IFT.



www.desangosse.fr

ARMICARB® AMM n° 2110059 850 g/kg de bicarbonate de potassium © Marque déposée de Church & Dwight, Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S P260 Ne pas respirer les poussières, P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements, P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection, P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

ASTUSS® / BELIZE® AMM n° 2160725 - Alkyl alcool alkoylate 142,4 g/L - Esters méthyliques d'acide gras 601,4 g/L - © Marque déposée et Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation, P280 Porter des gants de protection/vêtement de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+313 SI l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau

CHECKMATE® PUFFER® LB/Ea - AMM n° 2200389 - 195,3 g/kg de phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (équivalent à 104,2 g/kg - (Z)-9-dodécen-1-yl acétate et 91,1 g/kg - (E,Z)-7,9-dodécadien-1-yl acétate) - © marque déposée et détenteur de l'AMM SUTERRA - P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer. P251 : Récipient sous pression : ne pas perforez, ni brûler, même après usage. P280 : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P302+P352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon. P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 40°C. P501 : Éliminer le récipient conformément à la réglementation nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

ETONAN® - AMM n° 2100060 - 755 g/L de phosphonate de potassium - © Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE

P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection. P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

GONDOR® AMM n° 2100072 488 g/L de lécithine © Marque déposée et Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S. P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 5 m par rapport au point d'eau.

LBG-01F34 - AMM : N° 2100041 - Phosphonates de potassium 755 g/L - Détenteur de l'AMM : Luxembourg Ltd

P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage. P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. P301+310. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau

IRONMAX® PRO / FAUCON® PRO / XENONMAX® PRO AMM n° 2160226 Phosphate ferrique anhydre IP MAX 24,2 g/kg Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE S.A.S P102 Tenir hors de portée des enfants P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P280 Porter des gants de protection P273 Éviter le rejet dans l'environnement P501 Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

LE 846®/OLIOFIX® AMM n° 2190258 - 215,6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - © Marque déposée DE SANGOSSE S.A.S - Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants

P391 Recueillir le produit répandu. P501 éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée. SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large. SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large

LIBERATE® / LI 700 STAR® AMM n° 2100072 488 g/L de lécithine Marque déposée © LIBERATE: Loveland Products Inc Détenteur AMM : DE SANGOSSE S.A.S. P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En lever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 5 m par rapport au point d'eau

METAREX® DUO HELEXIOM® DUO / ALLOWIN® DUO AMM n° 2190173 Phosphate ferrique IPmax 14,2 g/kg, Métaldéhyde 10 g/kg, Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE S.A.S P102 Tenir hors de portée des enfants P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P273 Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répand u P 501 Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage SPe6 : Pour protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.

PERTINAN® - AMM N° 2100059 - Phosphonates de potassium 755 g/L - © Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE

P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux/ du visage. P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

STICMAN® AMM n° 9900394 460,35 g/L de latex synthétique © Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE SAS P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305 + P351 +

P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée d'au moins 5 mètres par rapport aux points d'eau et supérieure en fonction des conditions d'emploi de la préparation insecticide ou fongicide associée

WHISPER® / KASHMIR® / AUDITORIUM® - AMM n° 2190499 - Soufre 700 g/L - © Marque déposée et Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P280 : Porter des gants de protection/des lunettes de protection/des vêtements de protection P302+P352 En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 : Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SPe8 : Pour protéger les abeilles et autres pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autre pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque les adventices en fleur sont présentes.

DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 366 378 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. JANVIER 2023 - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr

ARMICARB® / ETONAN® / GONDOR® / IRONMAX® PRO / FAUCON® PRO / XENONMAX® PRO / LBG-01F34® / LIBERATE® / LI700 STAR®
METAREX® DUO / HELEXIOM® DUO / ALLOWIN® DUO / PERTINAN® / STICMAN®

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



CHECKMATE PUFFER LBEA®

Aérosols inflammables (catégorie 2), Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 2), Danger pour le milieu aquatique- toxicité chronique (Catégorie 3)

ATTENTION

H223 : Aérosol inflammable

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H315 : Provoque une irritation cutanée

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



ASTUSS®/ BELIZE®

Irritation oculaire (catégorie 2)

ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



LE 846®/ OLIOFIX®

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (catégorie 2)

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



WHISPER® / KASHMIR®/ AUDITORIUM®

Sensibilisation cutanée (catégorie 1)

ATTENTION

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.